

REÇU A LA PRÉFECTURE
26 OCT. 2004

Pour copie conforme
COLMAR, le 29 OCT. 2004
Pour le Président par délégation
Le Directeur
Pour le Directeur
Le Chef de Service

ARRETE


Sophie DINTINGER

ARTICLE 1^{er} -

L'Association Solidarité du Rhin dont le siège est situé 2 rue Bulay à BIESHEIM gère un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) pour personnes adultes handicapées 2 rue des Déportés à NEUF-BRISACH.

Ce service intervenant en milieu ouvert exerce les missions définies aux articles L 123-2 et L 312-1-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Sa zone d'intervention couvre le bassin de vie de LA PLAINE DU RHIN suivant la territorialité approuvée par le Conseil Général.

ARTICLE 2 -

Ce service est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Une convention précise les conditions de cette habilitation conformément à l'article L 313-8-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 3 -

Conformément aux dispositions de l'article 25, alinéa 4 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'habilitation précitée est accordée pour une durée de quinze ans à compter de la notification de la décision.

Le renouvellement total ou partiel est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée au deuxième alinéa de l'article L 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 4 -

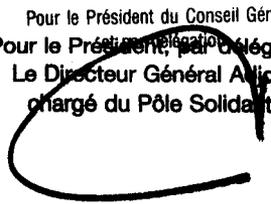
Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint Chargé du Pôle Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Président de l'Association Solidarité du Rhin à BIESHEIM et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

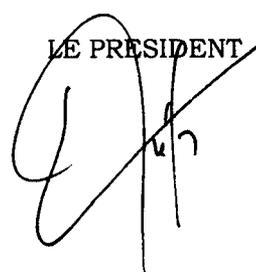
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	26 OCT. 2004
	Publication - Notification le	28 OCT. 2004



Pour le Président du Conseil Général
Pour le Président par délégation
Le Directeur Général Adjoint
chargé du Pôle Solidarité


Philippe JAMET

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER